



« TECHNICIEN(NE) DIAGNOSTIQUEUR(SE) EN TECHNIQUE IMMOBILIER »

Théorique et pratique


nicolasperret@cnfpformations.fr

01 56 80 12 03

<https://www.formation-diagnostic.com/>

CNFP – 14/16 rue Scandicci – Tour Essor – 20^{ème} étage– 93500 PANTIN – Tel : 01.56.80.12.00
SARL au capital de 45 000 euros - SIRET 452 057 078 00027 – APE 8559A – N° de Déclaration d'Activité : 11 75 384 79 75

Rédigé par	Date de création	Validé par	Approuvé par	Nombre de page
AC	11/06/2017	NP	GG	1

	PRG-RDTIC-03	MAJ : 07/10/2021	V9
	PROGRAMME DTI		

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La formation doit permettre aux candidats d'acquérir les compétences requises pour exercer le métier de « Diagnostiqueur Immobilier ». Elle traite principalement des activités et compétences inhérentes au métier, à savoir :

Pour chacun de ces diagnostics :

- Connaître les textes de référence
- Acquérir une méthodologie de diagnostic
- Savoir rédiger un rapport

Se perfectionner au métier :

- Amélioration énergétique des bâtiments
- Améliorer sa pratique terrain et la rédaction des rapports
- Développer son offre de service : commercial, assistance et conseil

Effectuer une formation sur le terrain & préparer les examens théoriques et pratiques de certifications

LES PRE REQUIS

Savoir lire et écrire en langue française. Bonne expression et élocution.

Utilisation courante des outils numériques « Word, Excel, Power Point... »

Une aptitude au travail d'équipe

Une aptitude à la communication

Attrait / notions pour l'immobilier, le bâtiment et les métiers techniques.

LES APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Sens de la relation client
- Sens de l'organisation
- Réactivité
- Esprit de synthèse et d'analyse
- Aisance relationnelle
- Sens du service

LE PUBLIC

Personnes en reconversion professionnelle avec ou sans les prérequis bâtiments.

CNFP – 14/16 rue Scandicci – Tour Essor – 20^{ème} étage– 93500 PANTIN – Tel : 01.56.80.12.00
SARL au capital de 45 000 euros - SIRET 452 057 078 00027 – APE 8559A – N° de Déclaration d'Activité : 11 75 384 79 75

Rédigé par	Date de création	Validé par	Approuvé par	Nombre de page
AC	11/06/2017	NP	GG	2

PROGRAMME DTI**LE METIER**

Le diagnostiqueur immobilier réalise un état des lieux relatif à la situation sanitaire et sécuritaire d'un logement. Cette profession est d'utilité publique, puisque le diagnostiqueur immobilier est aujourd'hui incontournable lors de la quasi-totalité des transactions immobilières (vente et location).

LE SUIVI DU PARCOURS PROFESSIONNEL

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'organismes de contrôle, bureaux d'études, cabinets d'architectes, en contact avec différents intervenants (particuliers, entreprises, clients, notaires, ...). Elle varie selon le type de bâtiment (industriel, tertiaire, chausses de sécurité, ...) est requis lors de visite sur les chantiers.

LA DUREE

Durée : 400 heures soit 57 jours de formation

LE PLANNING

Voir calendrier de formation

LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 7 personnes
Maximum : 22 personnes

LE COUT DE LA FORMATION

7000 € net de taxes (non assujetti à la TVA)


LE COFINANCEMENT

Selon le dispositif de financement.

LES SUPPORTS DE FORMATION

Supports de cours en format papier, études de cas, grilles d'évaluation, mises en situation, normes.

Rédigé par	Date de création	Validé par	Approuvé par	Nombre de page
AC	11/06/2017	NP	GG	3

	PRG-RDTIC-03	MAJ : 07/10/2021	V9
	PROGRAMME DTI		

LES MOYENS PEDAGOGIQUES ET METHODES D'EVALUATION

Supports de cours illustrés, vidéoprojecteur.
Utilisation d'un logiciel de diagnostic.
Matériel complet du diagnostiqueur.

Qcm, études de cas, certifications blanches.
Plateformes technique

LA SANCTION DE FIN DE FORMATION

- Attestation de suivi et acquis pour les modules soumis à une certification
- Attestation de suivi de formation pour les modules complémentaires
- Attestation de compétences pour la formation SS4
- Attestation habilitation électrique BEv

LES MOYENS D'ENCADREMENT

Vis-à-vis du stagiaire professionnel

- Livret d'accueil et carnet de suivi comprenant la charte de la bonne pratique du participant et règlement intérieur
- Évaluation à chaud en fin de formation avec et sans le formateur pour laisser la possibilité de dire les écarts et les difficultés rencontrées

Vis-à-vis des formateurs

- Point en amont de la formation
- Point à chaque fin de modules : évolution des compétences d'apprentissage du participant
- Évaluation à chaud en fin de formation, dans le cas d'un formateur extérieur, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés
- Évaluation à froid effectuée auprès du stagiaire avec transmission au formateur pour analyse et dans un but d'évolution continue et débriefing sur l'analyse et proposition de modification si nécessaire.

Vis-à-vis de l'équipe pédagogique

- Une équipe pédagogique et administrative à votre écoute.
- Les intervenants choisis pour collaborer à cette action sont tous des pédagogues reconnus et forts d'une solide expérience professionnelle des divers thèmes abordés durant la formation. Ils travaillent en étroite collaboration avec l'équipe du CNFP.

LE LIEU DE LA FORMATION

CNFP – 14/16 rue Scandicci – Tour Essor – 20^{ème} étage – 93500 PANTIN (Métro 5 - Hoche & RER E: Pantin)


VOS CONTACTS PRIVILEGIÉS

Mr Nicolas PERRET – Directeur Commercial – 01 56 80 12 03 – nicolasperret@cnfpformations.fr

Mme Aurore CAZE – Responsable Administrative & Qualité – 01 56 80 12 04 – aurorecaze@cnfpformations.fr

CNFP – 14/16 rue Scandicci – Tour Essor – 20^{ème} étage – 93500 PANTIN – Tel : 01.56.80.12.00
SARL au capital de 45 000 euros - SIRET 452 057 078 00027 – APE 8559A – N° de Déclaration d'Activité : 11 75 384 79 75

Rédigé par	Date de création	Validé par	Approuvé par	Nombre de page
AC	11/06/2017	NP	GG	4

	PRG-RDTIC-03	MAJ : 07/10/2021	V9
	PROGRAMME DTI		

LE PROGRAMME - PLAN

La formation proposée comprend **les pré-requis bâtiment, les diagnostics obligatoires et les complémentaires.**

Celle-ci s'adapte à tous les publics et permet à chacun de réussir dans ce métier. Des pratiques sont prévues dans la plupart des modules.

Ce programme se compose de 4 blocs de compétences :

Bloc 1	MAITRISER L'ENVIRONNEMENT DES DTI	134 h	19 j
Bloc 2	REALISATION DES DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIER	133 h	19 j
Bloc 3	MANAGEMENT ET PILOTAGE DE L'ACTIVITE DE DTI	63 h	9 j
Bloc 4	MAITRISER L'ORGANISATION ET LA VENTE DES MISSIONS EN DIAGNOSTICS IMMOBILIER	70 h	10 j
DUREE		400 h	57 jours



LES MODULES HABILITES PAR GLOBAL CERTIFICATION POUR LE CNFP :

- DOMAINE TERMITES
- DOMAINE ELECTRICITE
- DOMAINE AMIANTE SANS MENTION
- DOMAINE PLOMB SANS MENTION
- DOMAINE GAZ
- DOMAINE ENERGIE

CNFP – 14/16 rue Scandicci – Tour Essor – 20^{ème} étage– 93500 PANTIN – Tel : 01.56.80.12.00
SARL au capital de 45 000 euros - SIRET 452 057 078 00027 – APE 8559A – N° de Déclaration d'Activité : 11 75 384 79 75

Rédigé par	Date de création	Validé par	Approuvé par	Nombre de page
AC	11/06/2017	NP	GG	2

PROGRAMME DTI

BLOC DE COMPETENCES	MODULES	DUREE	VALIDATION
Maitriser l'environnement du Diagnostic Technique Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle du diagnostiqueur immobilier • Les prérequis pour exercer • Les diagnostics immobiliers obligatoires à la vente • Les diagnostics immobiliers obligatoires à la location • Introduction aux pathologies du bâtiment • Le gros œuvre, la charpente • Les toitures et la couverture, les revêtements de façade • Les menuiseries extérieures • Les pathologies des structures, les pathologies de l'enveloppe • Les revêtements de sols • Qualité de l'air, ventilation • Second œuvre 	15 h	<p>Présentation et Entretien oral devant le Jury</p> <p>A travers une mise en situation professionnelle le candidat présente, dans une note de synthèse, le projet de veille technique, juridique et réglementaire.</p> <p>Présentation à l'oral pendant 20 minutes maximum devant jurys.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la Loi, commentaires • Sanctions, risques pour les vendeurs et l'acheteur • Différentes notions de surface dans le bâtiment : SHOB, SHON • Surface utile, surface habitable, Loi Boutin et superficie • Quel type de surface retenir • Le matériel de mesurage • Présentation de matériel de mesurage initiation à l'utilisation • Cas pratiques • Rappel : calcul des surfaces basiques • Techniques de calcul pour des cas complexes • Mise en application : Exercices pratiques corrigés 	7 h	
	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du manuel état des lieux, débriefing et questions. • Mise en garde sur les différents problèmes rencontrés sur différents états des lieux. • Mise en pratique avec études de cas • Tour de table, débriefing et questions 	7 h	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs • La terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment • L'historique de la réglementation de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, notamment dans les peintures 	14 h	

Rédigé par	Date de création	Validé par	Approuvé par	Nombre de page
AC	11/06/2017	NP	GG	3

PROGRAMME DTI

	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R.1334-20 et R.1334-21 du code de la santé publique • Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R.1334-27 du code de la santé publique • Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation • Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement • Maîtriser les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R.1334-20 et R.1334-21 du code de la santé publique • Maîtriser les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante visé à l'article R1334-27 du même code 	14 h	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques physico-chimiques des différents gaz combustibles, la combustion de gaz, les risques liés aux gaz combustibles et les contraintes portant sur l'aération et l'évacuation des produits de combustion 	7 h	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les lois générales de l'électricité : tension, intensité, courant continu, courant alternatif, résistance, puissance, effets du courant électrique sur le corps humain • La technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations • Les lois générales de l'électricité : tension, intensité, courant continu, courant alternatif, résistance, puissance, effets du courant électrique sur le corps humain • La technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations 	14 h	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment • Les textes réglementaires sur le sujet 	7 h	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, notamment les différentes méthodes d'élaboration 	7 h	

Rédigé par	Date de création	Validé par	Approuvé par	Nombre de page
AC	11/06/2017	NP	GG	4

PROGRAMME DTI

	<p>des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie • La terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus • Généralités sur le bâtiment • La thermique du bâtiment 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement, des manœuvres dans le respect des textes réglementaires selon la norme NF C 18-510 	14 h	
	<ul style="list-style-type: none"> • La formation doit permettre aux diagnostiqueurs immobiliers de se conformer aux obligations réglementaires de la sous-section 4 du code du travail (article R.4412-139) • Le contenu de cette formation est conforme aux prescriptions fixées dans les annexes techniques de l'arrêté du 23 février 2012, applicable au 7 mars 2012 et abrogeant l'arrêté du 22 décembre 2009 	35 h	
Réalisation des Diagnostics Techniques Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir une connaissance de la réglementation et maîtriser les fondamentaux réglementaires de diagnostics plomb • Maîtriser les méthodes de mesurages • Maîtriser les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage • Maîtriser le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb • Maîtriser l'identification, et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb • Rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués • Être capable de mettre en œuvre la méthodologie de repérage de plomb et d'utiliser les outils dédiés à l'activité (simulation / mise en situation) • Contrôle du fonctionnement des appareils 	21 h	<p>Les candidats doivent présenter un mémoire et réaliser une soutenance orale devant le Jury.</p> <p>Lors de son intervention le candidat doit dans les règles de l'art et de la réglementation présenter un rapport d'interventions répondant aux exigences réglementaires.</p>

Rédigé par	Date de création	Validé par	Approuvé par	Nombre de page
AC	11/06/2017	NP	GG	5

PROGRAMME DTI

	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir une connaissance de la réglementation et au repérage amiante dans les bâtiments à l'issue de la formation, les participant auront acquis les connaissances théoriques et pratiques pour obtenir la certification amiante • Le matériau amiante, notamment ses propriétés physiques chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle • Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante • Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante • L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction • Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante • Fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination) 	21 h	<p>Le rapport doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présentation du métier du DTI. • La méthodologie du diagnostic immobilier. • Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP). • Le constat de risque de pathologies de présence ou non d'insectes xylophages (Termites). • L'état d'installation intérieure de l'électricité. • L'état des installations de gaz intérieur. • Le diagnostic de Performance Energétique. • Le repérage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. • Une conclusion <p>Présentation des conclusions à l'oral pendant 20 minutes maximum devant le Jury.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • L'alimentation en gaz des appareils à gaz • Les spécificités des installations alimentées en gaz de pétrole liquéfié • Les essais d'étanchéité apparentent d'une installation de gaz • Les organes de coupure de l'alimentation en gaz • Les tuyauteries fixes d'alimentation en gaz • Les robinets de commande des appareils à gaz • Les chauffe-eaux non raccordés • Les conduits de raccordement • L'évacuation des produits de combustion des appareils à gaz raccordés • Le contrôle du débouché des appareils à circuit étanche • La ventilation des locaux • La ventilation mécanique contrôlée par gaz • Rédiger le diagnostic technique d'une installation de gaz 	21 h	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic 	21 h	

 CNFP – 14/16 rue Scandicci – Tour Essor – 20^{ème} étage – 93500 PANTIN – Tel : 01.56.80.12.00

SARL au capital de 45 000 euros - SIRET 452 057 078 00027 – APE 8559A – N° de Déclaration d'Activité : 11 75 384 79 75

Rédigé par	Date de création	Validé par	Approuvé par	Nombre de page
AC	11/06/2017	NP	GG	6

PROGRAMME DTI

	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et mise en œuvre des prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution du diagnostic • Les méthodes de diagnostic des installations intérieures d'électricité • La mise en œuvre d'une méthodologie de réalisation des états de l'installation intérieure d'électricité et d'utiliser les outils dédiés à l'activité • Rédaction des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des vérifications effectuées 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et repérer les principaux parasites du bois et leurs dégâts (ILX et termites) • La biologie des termites présents sur le territoire concerné • Le bois et matériaux dérivés, ses agents de dégradations biologiques, sa durabilité naturelle et conférée, et ses applications en construction • Les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites, méthodes préventives et curatives 	21 h	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie • Les principaux équipements de ventilation : simple et double flux • Les principaux équipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur • Les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance • Les technologies innovantes • Les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire • La mise en place des énergies renouvelables • Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment 	21 h	
Management et pilotage de l'activité de	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de faire une analyse de risque et de mettre en œuvre la méthodologie de repérage de plomb et d'utiliser les outils dédiés liés à son activité 	63 h	Présentation et Entretien

Rédigé par	Date de création	Validé par	Approuvé par	Nombre de page
AC	11/06/2017	NP	GG	7

PROGRAMME DTI

Diagnostic (se) Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants • Maîtriser les protocoles d'intervention lors du repérage, • Le contrôle du fonctionnement des appareils • Communiquer sur d'objectif le contenu et les résultats du diagnostic • Est capable de mettre en œuvre la méthodologie de réalisation des états relatifs à l'installation intérieure d'électricité et d'utiliser les outils dédiés à l'activité • Les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission • Contractualisation sur les moyens à mettre en œuvre (collecte d'informations, planning ...) • Mise en place des règles de rédaction et de typographie • Identification et description de l'immeuble • Intervenants / Destinataires • Planification de la Mission • Définir les diagnostics à réaliser selon le bien • Ordre de Mission • Assurance et Diplôme 		<p>oral devant le Jury</p> <p>Le candidat présente oralement devant jury la partie portant sur le pilotage d'une activité de diagnostiqueur immobilier.</p> <p>Le candidat(e) explique sa méthode de travail et répond aux questions du jury.</p> <p>Présentation à l'oral pendant 20 minutes maximum devant jurys.</p>
Maitriser l'organisation et la vente des missions en diagnostics immobiliers	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du besoin par rapport aux attendus • Créer une mission • Identification du donneur d'ordre • Identification du Propriétaire • Identification de l'occupant / du locataire • Étude de la problématique • Articulation des différentes parties • Exploitation des documents et liste des pièces • Devis et facturation • Créer un plan • Photo ou situation géographique du bien • Description détaillée du bien • Réaliser les diagnostics • Communiquer sur le contenu et les résultats du diagnostic 	70 h	<p>Présentation et Entretien oral devant le Jury</p> <p>A travers une mise en situation professionnelle, portant sur l'analyse d'une demande et la rédaction d'une offre commerciale. Le candidat présente dans son rapport une étude de son marché et la définition de son positionnement professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie économique pour vendre les missions de diagnostic immobilier.

Rédigé par	Date de création	Validé par	Approuvé par	Nombre de page
AC	11/06/2017	NP	GG	8

PROGRAMME DTI

			<ul style="list-style-type: none">• La détermination des objectifs commerciaux de son activité qu'il a effectuée.• L'étude de marché qu'il a effectué et analysé sur son secteur.• Les axes commerciaux qu'il a définis.• Les actions de prospection sont coordonnées et décrites dans un plan d'action.• L'argumentaire commercial pertinent pour communiquer sur ses atouts et le sérieux de ses diagnostics. <p>Présentation à l'oral pendant 20 minutes maximum devant jurys.</p>
--	--	--	---

Rédigé par	Date de création	Validé par	Approuvé par	Nombre de page
AC	11/06/2017	NP	GG	9